

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents: 2

L'an deux mille neuf
Le 11 mai
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVUIDE, Martin TELLEHEA, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA.

Pouvoirs :

M. Francis GAVILAN a donné pouvoir à M. Léon MARIN
Mme Elisabeth PERY a donné pouvoir à Melle Danièle DUFAU
M. Didier PICOT a donné pouvoir à Madame le Maire
M. Pascal MARTIN a donné pouvoir à Madame Isabelle RAGOZIN
Melle Valérie ANDIAZABAL a donné pouvoir à Monsieur Michel BERCETCHE

Absents :

MM. Beñat IRASTORZA et Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Animation culturelle – fixation des tarifs des entrées

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations proposées en 2009 il convient de fixer les tarifs des entrées des spectacles prévus durant le mois de MAI comme suit :

« Musique dans les quartiers »

Eglise du Bourg Vendredi 22 mai 2009 Quatuor « Brass Attack »

Eglise de Béhobie Samedi 23 mai 2009 : Duo « A tempo »

Chapelle d'Olhette Dimanche 24 mai 2009 : Ensemble « Arte Ederrak »

Prix des entrées pour chacun de ces 3 concerts

Adultes	6 €
De 12 à 16 ans	3 €
Moins de 12 ans	gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE les prix des entrées pour chacun de ces 3 concerts comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :